

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

24. DECISION MODIFICATIVE 1 : BUDGET ANNEXE CINEMA LA BOBINE

Exposé :

Il y a lieu de remplacer le projecteur du Cinéma la Bobine acheté en 2012 dont le montant est de 40 745€ HT (hors reprise de l'ancien projecteur qui est de 2 000 €HT), et le serveur informatique (6 900€HT)

Dans l'attente des notifications de subventions des financeurs sollicités, cette somme est prélevée sur l'excédent d'investissement constaté au 31/12/2020 dont le montant est de 62 520,43€.

Par ailleurs, un virement de crédits de 150€ est proposé en section d'exploitation entre le compte 658 « charges diverses de gestion courante » et le compte 022 « dépenses imprévues » pour financer les régularisations effectuées sur les prélèvements à la source.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Cinéma d'un montant de 48 000€ présentée comme suit :

- Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
65	658	Charges diverses de gestion courante	150,00 €
		chapitre 65- : autres charges de gestion courante	150,00 €
022	022	Dépenses imprévues	-150,00 €
		TOTAL	0,00 €

- Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	41 000,00 €
		Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	48 000,00 €
		TOTAL	48 000,00 €

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2021.